

# Plan de lutte contre L'intimidation et La violence à l'école (Évaluation annuelle des résultats)





# Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : Croisée-des-Champs

Date : mai 2021

## Objectifs au plan de lutte

1- Diminuer le nombre de manquements majeurs liés à la violence physique (se pousser, se tirer, frapper quelqu'un) et à la violence verbale (manque de respect envers les élèves et les adultes).

2- Maintenir ou augmenter le sentiment de sécurité sur la cour d'école (98% des élèves se sentaient en sécurité à l'école en 18-19)

## Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2020-2021

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école	À développer	À consolider	À maintenir
<b>Poursuivre les objectifs des dernières années</b> ✚ Diminuer le nombre de manquements majeurs liés à la violence physique et verbale.			



## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

<p>✚ Maintenir ou augmenter le sentiment de sécurité à l'école (86% des élèves se sentent en sécurité à l'école)</p>			
--	--	---	--

### Mise en œuvre des moyens

**Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :**

✚ **Les mesures de prévention :**

La majorité des mesures de prévention ont été mises en place. Nous avons maintenu le SCP et nous avons offert plusieurs activités préventives dans le but de diminuer les actes d'intimidation et de violence, dont le projet Dire-Mentor. Également, nous avons effectué des semaines thématiques (bienveillance, climat de classe et apprentissages sociaux émotionnels, non-violence) pour faciliter l'apprentissage des comportements attendus et créer un milieu sain et sécuritaire. Malgré les mesures sanitaires, nous avons maintenu le programme d'encadrement positif.

Les ateliers avec l'AVSEQ n'ont pas été effectués puisqu'il n'y a plus d'AVSEQ au centre de services. De plus, il n'y a pas eu d'animations avec les acti-leaders sur la cour de récréation en raison de la pandémie. Toutefois, nous avons mis en place des zones de jeux. Nous avons fait l'achat de matériel supplémentaire et nous avons ajouté un plus grand nombre de surveillants pour assurer la sécurité des élèves de l'école. Enfin, les mesures alternatives sont venues animer un atelier auprès des élèves de 6<sup>e</sup>.

✚ **Les modalités de signalement et de consignation :**

Les modalités de signalement ont été respectées. Les élèves et les parents se réfèrent aux adultes de l'école, mais n'utilisent pas les billets roses de signalement. Tel que prévu, nous avons utilisé l'outil Mémos du CSSRDN afin de consigner les événements.



## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

### ✚ Les mesures éducatives et de sanction et les mesures de soutien :

Suite à l'analyse de toutes les situations, des interventions éducatives, de sanctions et des mesures de soutien ont été prévues. Nous avons même remis les retenues réflexives en janvier en lien avec le manque de respect envers les adultes.

### Les difficultés rencontrées :

- Les bulles classes amènent sont lot de défi lorsqu'il y a des situations qui se produisent à même le groupe, car ceux-ci doivent rester ensemble dans les temps non structurés. De plus, plusieurs élèves n'ont pas pu jouer ou socialiser avec leurs amis faisant partie des autres bulles classes.
- Le manque de personnel : plusieurs absences
- La fermeture de l'école de mars à juin 2020 a entraîné de plus grandes difficultés au niveau du développement des compétences sociales émotionnelles des élèves.

### Les éléments facilitants :

- La surveillance accrue et stratégique
- Le plus grand nombre d'intervenants
- Les mesures concertées et l'implication de tout le personnel
- L'enseignement des comportements attendus
- Le renforcement
- Les deux récréations du matin (meilleure connaissance des élèves, meilleure vision des élèves, moins d'élèves à surveiller, création d'un lien entre les élèves et les intervenants, meilleure diffusion des informations)
- Les ajouts de service grâce aux mesures ministérielles



## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none"><li>✚ Cohérence entre les intervenants</li><li>✚ Attentes claires envers les élèves</li><li>✚ Intervention rapide, toutes les dénonciations ont été prises au sérieux et traitées le jour même</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✚ Diminution des manquements en lien avec la violence verbale et le respect des adultes</li><li>✚ Connaissance des comportements attendus</li><li>✚ Démonstration de la bienveillance des élèves par des gestes concrets</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✚ Développer une relation de confiance, les cas soulevés sont traités et pris au sérieux (l'école intervient)</li><li>✚ Collaboration des parents dans les suivis auprès des élèves concernés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✚ Implication du policier éducateur sur demande (rencontre avec des élèves ciblés)</li><li>✚ Collaboration avec les intervenants du CISSS et des centres jeunesse</li><li>✚ Collaboration avec l'organisme MAVN (mesures alternatives vallée du nord)</li></ul>



## Recommandations

**Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.**



*Ça Vaut le C♥up  
d'agir ensemble !!!*

- ✚ Nous recommandons de produire un document convivial afin d'informer les parents du plan de lutte de l'école et des mesures mises en place pour les élèves.
- ✚ Nous recommandons de poursuivre le SCP et de consolider le projet Dire-Mentor.
- ✚ Nous recommandons de refaire un questionnaire sur la perception des élèves pour faire suite à la pandémie.
- ✚ Nous recommandons de faire un sondage auprès du personnel pour évaluer leur sentiment de sécurité.
- ✚ Nous recommandons de maintenir les deux récréations en matinée.

L'évaluation du plan de lutte de l'école sera approuvée par le Conseil d'Établissement pour l'année 2020-2021, le 9 juin 2021.

Numéro de la résolution : CE-038-2020-2021- 28

Karine Forget  
Directrice adjointe



Carole Lord  
Directrice